

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 octobre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 octobre 2013**

**2013 DASCO 153** Attribution de la dénomination « Espace Françoise Seligmann » à l'immeuble municipal situé 21, rue Sambre et Meuse (10<sup>e</sup>), actuelle annexe du Collège Valmy.

**Mme Colombe BROSSSEL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer la dénomination de « Espace Françoise Seligmann » à l'immeuble municipal situé 21, rue Sambre et Meuse (10<sup>ème</sup>) ;

Vu l'avis du conseil d'administration du collège Valmy, en date du 24 juin 2013 ;

Vu l'avis favorable de la commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux du 10 septembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSSEL, au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination de « Espace Françoise Seligmann » est attribuée à l'immeuble municipal situé 21, rue Sambre et Meuse (10<sup>ème</sup>), abritant l'annexe du collège Valmy.